

Partager les enjeux scientifiques du milieu marin en Méditerranée

Présentation des grands enjeux et des priorités scientifiques

Session 1

Présentation d'une stratégie Grecque pour la politique Euro-Méditerranéenne

Prof. George CHRONIS

Président du Centre Hellénique de la Recherche de la Mer

La Grèce partage avec enthousiasme la vision de l' Union Européenne pour la mer et l'océan, comme elle est exprimée par le Président de la Commission Manuel BARROSO à l'introduction du texte «Politique Maritime de l'Union».

La Méditerranée doit se trouver au centre de cette politique et la Grèce est prête de jouer le rôle qui lui convient par sa vocation Euro-Méditerranéenne.

Concernant la protection du milieu marin la stratégie Grecque est orientée vers les axes posés par les Directives de l' EU, surtout la Directive Habitat (92/43/EEC) et la Directive Cadre Eau (2000/60/EC). Dans le proche avenir la Grèce participera à la finalisation de la nouvelle Directive Stratégie Marine, qui s'intègre dans le cadre de la nouvelle Politique Maritime de l' EU. Dans ce cadre c'est la première fois que l' EU exercera une politique de protection du milieu marin au-delà des eaux territoriales, jusque à la Zone Economique Exclusive, toujours dans le respect du Droit International et des Conventions Régionales (UNEP, Convention de Barcelone) et en collaboration étroite avec la CIESM.

Concernant les risques géologiques naturels, la recherche Grecque est axée vers l'étude de l'activité séismique et volcanique et les phénomènes annexes (tsunamis etc).

Concernant la protection des ressources halieutiques la Grèce applique la réglementation de l'EU pour la pêche Méditerranéenne (publiée en décembre 2006 et intégrée dans la législation Grecque par décret ministériel signée en juin 2007). La promotion de l'aquaculture est la réponse Grecque au problème de sur-pêche en Méditerranée.

Concernant la gestion intégrée du littoral, la Grèce participe au réseau européen sur la recherche côtière (ENCORA) ainsi qu'au projet européen SPICOSA, qui prépare une nouvelle méthodologie de gestion du littoral, sous la coordination de l'IFREMER.

Pour répondre au défis de la politique Euro-Méditerranéenne, les pays membres de l'EU et la Commission doivent prendre leurs responsabilités :

- Les pays membres de l'EU doivent fournir leur expertise et technologie aux pays tiers du sud de la Méditerranée et la Mer Noire.
- La Commission doit fournir le cadre diplomatique et financier pour permettre aux pays membres de jouer leur rôle.

C'est maintenant qu'il faut passer à l'action.